

PROVINCE DE QUÉBEC41^È LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 29 OCTOBRE 2014**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 29 octobre 2014*

Aujourd'hui, à seize heures vingt minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 14 Loi modifiant le Code de procédure civile et d'autres dispositions

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.